MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE

DIRECTION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE

SOUS-DIRECTION DE LA POLITIQUE DES FORMATIONS DE L'ENSEIGNEMENT GENERAL, TECHNOLOGIQUE ET PROFESSIONNEL **Bureau des Enseignements Technologiques et Professionnels** **1 ter, Avenue de Lowendal** **75700 PARIS 07 SP** **tél : 49.55.42.14**	**NOTE DE SERVICE DGER/POFEGTP/N98/N° 2107** **DATE : 10 NOVEMBRE 1998** **CLASSEMENT :**

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

à

Messieurs les Directeurs Régionaux de l'Agriculture et de la Forêt

OBJET : Baccalauréat technologique STPA spécialité « Sciences et technologies » : allégement du programme de chimie pour l'épreuve terminale E7

DATE DE MISE EN APPLICATION : sessions 1999 et suivantes

PLAN DE DIFFUSION :

Administration centrale - Diffusion B
Directions Régionales de l'Agriculture et de la Forêt
Directions de l'Agriculture et de la Forêt des D.O.M.
Hauts commissariats de la République des T.O.M.
Inspection Générale de l'Agriculture
Conseil Général de l'Agronomie
Coordination des Inspections de l'Enseignement Agricole
Etablissements Publics Nationaux et Locaux d'Enseignement Agricole
Unions Nationales Fédératives d'Etablissements Privés

POUR INFORMATION :

Organisations Syndicales de l'Enseignement Agricole Public
Fédérations d'Associations de Parents d'Elèves de l'Enseignement Agricole Public

A compter de la session 1999, les parties suivantes du programme de chimie de la matière M7 du baccalauréat technologique STPA spécialité « Sciences et technologies » ne pourront donner lieu à question à l'examen (Epreuve terminale N°7) :

Classe de première :

Objectif 1 : Energie de dissociation des liaisons et stabilité des édifices chimiques

Objectif 4 : Totalité du chapitre

Classe de terminale :

Objectif 7 : V- Les solutions ioniques saturées
5.3 Relation entre *s* et *Ks*
5.4 Conditions de précipitation

VI- Propriétés physiques des solutions
Totalité du chapitre

Le Sous-Directeur

Edgar LEBLANC